

11 mai 2020

Lettre aux parlementaires sur « le monde d'après »

# La France doit valoriser et non sacrifier le patrimoine hydraulique de ses rivières



Au cours de la crise du covid-19, les petites centrales hydro-électriques ont continué à produire de l'énergie bas-carbone, des moulins ont repris ou augmenté la production locale de farine et d'huile face aux difficultés d'approvisionnement. Nous avons retrouvé sur nos territoires une France qui produit aux côtés de la France qui soigne, une France fière de son unité dans l'adversité.

Dans le « monde d'après », nous devons valoriser et non plus détruire les moulins, les étangs, les lacs, les retenues, les barrages, les canaux et tous les ouvrages hydrauliques qui apportent de la richesse aux territoires et qui aident à affronter les défis de demain : préserver les ressources locales en eau, développer l'énergie bas-carbone, diversifier les réservoirs de biodiversité, relocaliser la création de valeur, engager un renouveau démocratique avec des politiques moins centralisées, décidées au plus proche du terrain. Les ouvrages en rivière rendent des services aux biens communs et ils doivent être respectés, alors que nous les détruisons en masse sur argent public depuis 10 ans, sans bénéfice à la société et aucun consensus sur la dimension d'intérêt général de ces démolitions.

Plus de 50 000 sites peuvent ainsi être disponibles en France pour l'eau, le climat, le paysage, la biodiversité et l'économie locale. C'est le moment de réviser notre politique publique des rivières face aux enjeux décisifs et aux risques systémiques. Dans une France à relancer sur tous ses territoires, la destruction des ouvrages des rivières sur argent public est inacceptable, leur équipement et leur gestion sont indispensables!

## Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Dans la crise sanitaire, économique et sociale que traverse notre pays avec bien d'autres, nous sommes convaincus que « le monde d'après » doit changer sur de nombreux points par rapport au monde d'avant.

Dans ce cadre, la CNERH souhaite vous faire part de ces propositions. Notre Coordination, née en 2019, regroupe déjà 43 syndicats ou associations de riverains, de canaux, de préservation du patrimoine, de moulins et d'étangs.

La crise du covid-19 frappe durement la France. Les conséquences de cette crise sont d'ores et déjà décrites comme la pire récession économique depuis l'origine des statistiques publiques. Cela implique une adaptation de toutes nos politiques publiques : en particulier celle de l'eau et des rivières, qui doit retrouver la voix du bon sens, de la rigueur et de l'efficacité.

Malgré 2 milliards € dépensés chaque année par les agences de l'eau, les résultats ne sont pas au rendez-vous : inertie face à l'aggravation des sécheresses, menace croissante sur la biodiversité aquatique piscicole, retard sur les objectifs climatiques de la France, retard sur le traitement des pollutions et des eaux de ruissellement, dispersion de l'action publique dans des mesures clivantes et coûteuses comme la destruction décriée des barrages...

Nous ressentons aujourd'hui accablement ou colère face à une administration trop complexe et trop déconnectée des réalités

La crise du covid-19 a montré des soignants donnant tout malgré le manque de moyens, mais aussi parfois des administrations perdues dans la complexité des procédures. Ce constat ne concerne pas que la santé et ne s'observe pas qu'en crise : il y a une fracture démocratique entre certaines politiques nationales et les réalités de terrain.

A travers les retours de ses dizaines d'associations de riverains, moulins, étangs, petites entreprises hydrauliques, notre Coordination déplorait ainsi avant la crise de **problèmes majeurs**:

- **Enfermement sur lui-même du monde administratif**, fabricant un millefeuille complexe, des procédures interminables et coûteuses, incompréhension de la société civile qui ne discerne parfois plus le bien-fondé de l'action publique ;
- Sentiment croissant d'injustice avec des personnes qui prennent des décisions mais qui ne subissent jamais les conséquences délétères de ces décisions, ce qui n'est pas le cas des riverains; déni par le ministère de l'écologie des nombreux votes parlementaires depuis 10 ans en faveur d'une politique plus respectueuse et plus inclusive des ouvrages hydrauliques;
- Manque de démocratie dans toutes les décisions, confiscation par certains experts choisis et certains lobbies des options qui devraient revenir au débat politique démocratique, national ou local, faillite de la « démocratie environnementale » et la « co-construction » qui sont toujours des vains mots car les citoyens ne sont pas associés aux décisions, juste soumis à une « pédagogie » tardive de ce qui a déjà été décidé en comités fermés ;

- Blocage d'une gouvernance trop centralisée, avec des décisions structurantes prises sans écoute par la DEB (Direction eau et biodiversité du ministère de l'écologie), aggravées par un manque de souplesse des administrations déconcentrées, au lieu de procéder à l'inverse selon des choix publics locaux dictés par le terrain et la concertation;
- **Gabegies d'argent public** pour la destruction massive des seuils de moulins, des chaussées d'étangs, des lacs de barrages, parfois même des usines hydro-électriques en production, patrimoines tant naturels que culturels, paysagers et industriels de la France.

Ces réalités indignent riverains et élus locaux à l'heure où les politiques publiques manquent d'argent et où l'on ne cesse de retarder les dates d'atteinte des objectifs de la DCE (directive cadre sur l'eau) : peu de progrès depuis 2000, plus de la moitié des masses d'eau en mauvais état chimique et écologique en 2020, alors que l'on promettait le bon état en 2015, puis 2021, puis 2027...

La politique de l'eau et des milieux aquatiques doit se recentrer sur ses fondamentaux, anticiper les risques systémiques et mobiliser les ouvrages hydrauliques

Nous constatons par ailleurs que les politiques publiques ont manqué dans le cas du covid-19 à leur devoir de prudence, d'anticipation et de préparation.

Notre constat est le même pour les cours d'eau : les enjeux essentiels et de bon sens (maîtrise de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité, création d'emplois non délocalisables) sont négligés au profit d'une dispersion dans des mesures souvent coûteuses, mal justifiées, sans bilan des résultats, semblant répondre à des modes ou des expérimentations plutôt qu'à une vision claire des défis de demain.

La crise du covid-19 a montré une chose : la bonne politique publique n'est pas celle qui disperse de l'argent sans résultats et sans fondement, mais celle qui se concentre sur l'essentiel face aux risques systémiques.

# Nous devons affronter des risques majeurs :

- Le manque d'indépendance énergétique de la France (70% de l'énergie primaire est de source fossile avec des hydrocarbures importés) la rend prisonnière des aléas des marchés mondiaux
- Le retard dans la production bas-carbone de substitution au fossile aggrave les changements climatiques dont tous les chercheurs conviennent des coûts considérables présents et à venir
- Les **sécheresses et canicules** de plus en plus intenses représentent des menaces sociétales et écologiques majeures, le **retour des grandes crues** fait aussi partie des scénarios envisagés en raison d'un cycle de l'eau plus instable.

- Le **déclin de la biodiversité** et la faible capacité des milieux (sol, eau) à préserver les **services rendus par les écosystèmes** menacent la durabilité de notre économie et la sécurité alimentaire.

La politique de l'eau est au cœur de ces sujets aux impacts croisés. Les diagnostics actuels permettent-ils de répondre aux enjeux ? Non.

Les ouvrages hydrauliques sont déjà engagés et ont des choses à apporter — à leur mesure — sur tous ces sujets :

- ils sont **acteurs de la transition écologique** avec l'énergie hydro-électrique ayant le meilleur bilan carbone et matières premières ;
- ils favorisent les **circuits courts et la production locale** et sont un socle de l'**économie rurale** (énergie, pisciculture, alimentation, artisanat, tourisme);
- ils contribuent à **retenir et répartir l'eau** toute l'année en nourrissant localement les sols, les nappes, la végétation riveraine ;
- ils apportent des **zones refuges pour le vivant** aquatique (retenues, biefs, canaux, zones humides annexes).

Nous demandons un moratoire sur la destruction des ouvrages hydrauliques, qui persiste malgré un simulacre de « continuité apaisée »

Notre première demande dans le monde d'après, c'est déjà d'obtenir enfin le moratoire sur la destruction des ouvrages hydrauliques. Il est impensable que la France de l'après covid-19 persiste à dépenser de l'argent public rare et précieux à détruire et assécher des moulins, des étangs, des lacs et tant de milieux souvent présents depuis des centaines d'années.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a certes lancé une « politique apaisée » de continuité écologique, mais avec rejet de toutes les objections dans un simulacre de « concertation ». Sa première promesse d'une définition conjointe de « rivières prioritaires » a déjà été non tenue puisque de nouveau, les services administratifs ont procédé par fait accompli, sans co-construction et sans argument scientifique sur la priorité. Cette continuité dite « apaisée » risque d'accélérer les destructions d'écosystèmes séculaires :

- les services instructeurs de l'Etat (DDT-M, OFB) persistent à regarder les ouvrages comme des anomalies qui devraient disparaître, et non comme des atouts locaux à accompagner et valoriser;
- les agences de l'eau continuent de financer les destructions d'ouvrages à 80-100%, qui deviennent de ce fait la seule solution solvable pour beaucoup de ménages, entreprises ou collectivités ;
- les destructions déjà programmées vont se tenir alors qu'elles étaient le fait d'instructions à charge, bâclées dans l'évaluation des sites, fortement contestées par les riverains.

Nous demandons aux parlementaires de s'assurer auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire que l'action publique revienne au texte et à l'esprit de la loi sur l'eau de 2006 (L.214-17 code environnement), loi demandant explicitement de « gérer, entretenir et équiper », les ouvrages hydrauliques (pas de les détruire) et d'indemniser les charges exorbitantes résultant de travaux de continuité écologique, là où ils sont indispensables au titre de l'intérêt général.

# Pour une vision de long terme sur les enjeux essentiels : 3 bilans stratégiques à mener sur chaque bassin versant

Sur le long terme, nous devons ré-arrimer la politique de l'eau aux défis majeurs et aux risques systémiques. Nous proposons de réaliser **3 bilans essentiels sur toutes les rivières** pour faire les bons choix et préparer l'avenir, à travers les outils d'évaluation et programmation que sont les SDAGE et les SAGE.

1) Bilan hydrologique pour la protection durable de la ressource en eau. Chaque bassin versant doit avoir une estimation complète de sa ressource en eau utile de la source à l'exutoire, ainsi qu'une analyse critique des risques (sécheresse, crue). En particulier, le volume stocké dans les plans d'eau et canaux doit être calculé et leur rôle local de diffusion de l'eau dans les compartiments (nappe, sol, végétation) évalué. Cela n'est pas fait aujourd'hui: soit les estimations sont inexistantes, soit elles sont grossières et ne permettent de faire différentes hypothèses pour 2050 et 2100, ni de tenir compte des réalités de la circulation de l'eau. En particulier, aucun chantier ne peut être engagé s'il abaisse la capacité à retenir l'eau tout au long de l'année ou à ralentir les ondes de crue. Les préfets ne doivent plus autoriser les travaux de destructions d'ouvrages ou d'ouvertures contraintes de vannes qui accentuent le déficit hydrique. Sur certaines rivières où quasiment tous les ouvrages ont été démolis au nom de la continuité écologique, il n'y a plus que des assecs en été et les crues sont plus violentes en hiver ou au printemps.

Objectif : la gestion quantitative et qualitative de l'eau doit augmenter la rétention d'eau pour affronter les sécheresses et la diversion d'eau pour atténuer les crues.

2) Bilan carbone de toutes les programmations, règlementations et lois sur l'eau. Le Haut Conseil pour le climat a demandé que toutes les politiques publiques soient assorties d'un bilan carbone. Aujourd'hui, la loi sur l'eau (2006), les SDAGE et les SAGE ne comportent pas de tels bilans carbone. Cette carence nous prive d'une vue à long terme sur la prévention du réchauffement climatique. En particulier, les politiques publiques de continuité ont conduit à détruire des barrages hydro-électriques en activité, à décourager voire refuser les équipements des ouvrages existants, à effacer des sites à potentiel d'équipement, à dissuader les porteurs de projets d'investissement. Ces chantiers de démolition d'ouvrage ont un bilan carbone déplorable non seulement dans leur exécution, mais aussi dans leur effet à court et à long termes.

Objectif : la politique de l'eau doit exploiter le potentiel d'énergie bas-carbone et améliorer le bilan carbone.

3) Bilan biodiversité faune-flore de tous les milieux aquatiques avant intervention. De nombreux travaux scientifiques montrent le rôle important des écosystèmes créés par l'homme ayant favorisé la biodiversité aquatique : mares, étangs, retenues, lacs, canaux, biefs hébergent du vivant, non seulement en biodiversité ordinaire, mais

parfois en conservation d'espèces protégées. Pas seulement les poissons, mais aussi les invertébrés, les amphibiens, les mammifères, les insectes, les oiseaux d'eau, les plantes aquatiques et rivulaires, etc. Or, notre programmation publique travaille encore sur des concepts définis lors de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle : certaines espèces sont ciblées en priorité voir en exclusivité, comme par exemple les poissons migrateurs, sans mesurer les impacts sur la biodiversité globale. La continuité appliquée sans recul peut aussi bien faire disparaître des biotopes installés depuis des siècles que faire circuler des espèces invasives. De nombreux chantiers asséchant des milieux aquatiques et humides sont aujourd'hui menés sans analyse préalable de la faune et de flore, ni aucune compensation. Il est impensable de prétendre préserver la biodiversité en ignorant sa réalité de terrain, en détruisant de manière irréversible des milieux en eau!

Objectif : la politique de l'eau ne doit détruire aucun écosystème aquatique et humide, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine.

## Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

# Pour résumer notre attente pour le monde d'après, nous espérons y trouver :

- plus de démocratie et moins de bureaucratie ;
- plus d'autonomie locale dans les choix au plus près du terrain, de la co-construction sincère et non de l'injonction où rien n'est en réalité à débattre ;
- des politiques menées à partir d'expertises scientifiques multidisciplinaires, collégiales, ouvertes, non des dogmes, des approximations ou des approches trop spécialisées, en prenant soin de considérer toutes les dimensions (l'eau, le vivant, le paysage, le patrimoine, le climat, l'autonomie des territoires). ;
- un argent public dépensé avec plus de sagesse, de bon sens, de prudence et d'écoute des besoins réels des citoyens et des écosystèmes — à chaque euro dépensé doit correspondre un gain avéré;
- une prise en compte prioritaire des enjeux essentiels et des risques systémiques avec 3 bilans stratégiques à réaliser dans chaque bassin et cours d'eau ;
- une mobilisation de tous les ouvrages hydrauliques (barrages, seuils, canaux, biefs étangs, retenues) au service de l'intérêt général.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire à l'assurance de nos sincères salutations.

Pour la CNERH
Albert Higounenc
en charge des relations parlementaires
a.higounenc@orange.fr
06 82 69 98 18
4 rue de la Bourre 39600 ARBOIS